Le nouvel Observateur Challenges Sciences et Avenir Le Plus ☐ Services Découvrir l'offre week-end

Suivez-nous ☐ ☐ ☐ ☐ Recevez notre newsletter ☐ Rechercher OK

LE NOUVEL Observateur

Partenaire Culture

☐ Rue89 Eco Monde Culture Sport Société Planète Politique Rue69 Blogs

TEMPS FORTS ☐ BD Cinéma Livres Musique Théâtre ... et Lorant Deutsch Connexion | Inscription

DÉBAT 17/08/2014 à 12h58

« Happy Birthday To You » : Warner ne veut pas lâcher sa machine à sous

Brice Miclet | Journaliste

Tweeter Aa − +

Elle est la chanson anglophone la plus connue selon le Livre Guinness des records. Pourtant, « Happy Birthday To You » n'est jamais tombé dans le domaine public. C'est la Warner qui, depuis qu'elle a obtenu les droits du morceau en 1990, empoche environ 2 millions de dollars par an de royalties.

Dès qu'elle est fredonnée dans un film, dans un concert, à la radio ou à la télévision, dans l'une de ses trente-quatre traductions officielles, la machine à sous se met en route.

Depuis cinq ans, plusieurs recours en justice tentent de prouver que la major aurait abusé du droit américain. En vain pour le moment. Pourtant, les arguments sont rodés et les plaidoiries bien ficelées.

Rien ne prouve que les sœurs Hill soient les auteures

Si « Happy Birthday To You » a vraisemblablement été écrite aux alentours de 1912, la Warner n'en détient les droits que depuis 1990, lorsqu'elle a racheté la société The Summy Company, pour 15 millions de dollars, elle-même propriétaire de la chanson depuis 1935. Une bonne affaire. Sauf qu'il y a débat.

Pour comprendre ce marasme juridique, il faut faire un bond dans le temps de 121 ans. En 1893, les sœurs Patty et Mildred J. Hill, institutrices à la Little

À LIRE AUSSI

De Napoléon à la Syrie, l'atrocité de la guerre racontée par les artistes

Dix choses que vous ignorez sûrement sur Stromae

Paris 1900-2013 : pilotez notre nouvelle machine à remonter le temps

Elle shoote les métamorphoses du corps : beaux et laids à la fois

Dix trucs 100%faux auxquels vous avez (sans doute) toujours cru

Porno et films d'horreur : pourquoi ils ont besoin de salir Disney

L'AUTEUR

Brice Miclet
Journaliste
CONTACTER | VOIR SON PROFIL

SES ARTICLES

- Retour en grâce du vinyle ? Pas si vite
- Avant JoeyStarr et Coolio, la chaude histoire du rap et du porno
- Dix choses que vous ignorez peut-être sur Jack White, ex-White Stripes

MON FACEBOOK AIME

VOYAGES

Loomhouse de Louisville, dans le Kentucky, se mettent à composer des chants pour leurs élèves. Petit succès local, les enfants du coin reprennent régulièrement ces airs.

Un recueil de leurs chansons sort, intégrant notamment le chant « Good Morning To All ». Elles passeront ensuite plusieurs années à écrire des versions différentes de ce morceau, modifiant les paroles pour les adapter à toutes sortes d'événements, mais conservant la même mélodie.

Partition de « Good morning to all »

Parmi ces versions : « Happy Birthday To You ». Mais celle-ci n'est pas présente dans le songbook, et n'est donc pas protégée. Rien ne prouve que les sœurs Hill en soient les auteures. C'est pourtant celle-ci qui restera dans l'histoire.

En 1921, 28 ans après son écriture et conformément au droit américain, « Good Morning To All » tombe dans le domaine public. Mais rien concernant la version « Happy Birthday To You », qui devient de plus en plus populaire. Les sœurs Hill ne touchent donc rien de ce succès.

En 1935, une société décide cependant de leur venir en aide. The Summy Company dépose officiellement la version « Happy Birthday To You ». C'est là que ça se complique. Pour ce faire, Jessica Hill prétend que les arrangements de cette version sont originaux, car la première note du morceau est doublée afin de permettre de prononcer les deux syllabes de « Happy », qui remplace « Good ».

« Happy Birthday To You », pour une seule note, est donc protégée pour la première fois, près de 25 ans après son écriture.

Jusqu'à 150 000 dollars pour chaque violation

A partir de là, chaque prestation publique de la chanson est facturée en royalties. Comme cette interprétation par Lino Ventura dans « Les Tontons Flingueurs » en 1963.

Durant plusieurs décennies, The Summy Company reçoit les droits de « Happy Birthday To You », jusqu'à ce que l'entreprise soit rachetée par la Warner en 1990. Désormais, chaque violation de la loi concernant la chanson peut coûter jusqu'à 150 000 dollars (environ 112 000 euros), et ceux jusqu'en 2030 (95 ans après le dépôt du morceau).

Sauf que certaines voix commencent à s'élever contre le bien-fondé de cette détention. Surtout lorsque l'universitaire Robert Brauneis décide de publier une étude détaillée visant à prouver que la Warner outrepasse ses droits.

Plusieurs arguments y sont avancés :

VIGIES

(Attention spoiler) Vanity Fair croit connaître la fin de « Game of Thrones »
VANITYFAIR.COM (EN ANGLAIS)

Le soir où ces artistes ont perdu le contrôle en plein concert
NOISEY.VICE.COM

Jean-Jacques Goldman, « personnalité préférée » des Français : drôle de symbole
LEJDD.FR

70 ans après l'épuration, le tabou des pendues se lézarde à Monterfil
20MINUTES.FR

La machine à nostalgie sur laquelle vous allez cliquer tout l'été
THENOSTALGIAMACHINE.COM

Kilo Kish, Tinashe, Doja Cat, Kelela... Connaissez-vous les nouvelles princesses du R'n'B ?
KONBINI

Le philosophe marxiste Slavoj Zizek accusé d'avoir plagié un magazine raciste
NEWSWEEK (EN ANGLAIS)

Le meilleur du web

NEWSLETTER

Chaque jour à 14 heures, le meilleur de Rue89 par e-mail.

Votre email

OK

MES VOISINS AIMENT

LePou *a aimé l'article* **Le porno, une addiction comme une autre** - à 22h15

Alter_Hugo *a aimé l'article* **Roubaix, « ce n'est pas Chicago », mais c'est la mouise quand même** - à 21h47

quasiqueneau *a aimé l'article* **10 000 manifestants pour la paix à Tel Aviv : la voix manquante d'Israël** - à 20h56

caro *a aimé l'article* **Roubaix, « ce n'est pas Chicago », mais c'est la mouise quand même** - à 20h48

Phoskito *a aimé la vigie* **« Un maniaque pro-israélien menace la liberté de la presse en France »** - à 20h31

- D'abord, le fait d'avoir déposé « Happy Birthday To You » en 1935 en invoquant une modification de la mélodie et des arrangements est remis en question. En effet, une mélodie ne peut être déposée deux fois, un copyright doit être original. Le fait d'avoir doublé la première note ne paraît pas suffisant aux yeux de Brauneis. Etant donné que « Good Morning To All » est tombée dans le domaine public dès 1921, il doit en être de même pour sa mélodie, et donc pour « Happy Birthday To You ».

- Selon Brauneis, la chanson « Good Morning To All » serait elle-même une reprise d'un vieux chant religieux afro-américain. Encore un argument qui remet en question l'originalité de « Happy Birthday To You », pourtant impérative pour qu'elle soit déposée. Une thèse appuyée par le fait que l'une des sœurs Hill, Mildred, est devenue au fil des ans une experte reconnue de ce type de chants religieux.

- La chanson « Good Morning To All » a été déposée en 1893 et est tombée dans le domaine public 28 ans plus tard, en 1921, conformément à la loi américaine. Sauf que les sœurs Hill avaient la possibilité de renouveler le copyright pour 28 ans supplémentaires, et ne l'ont pas fait. Dans ce cas, comment accepter qu'un morceau (« Happy Birthday To You ») soit protégé quatorze ans après que sa source (« Good Morning To All ») soit tombée dans le domaine public ? Brauneis estime que si les sœurs Hill avaient réellement voulu protéger leur chanson, elles auraient au moins dû faire renouveler le copyright de l'original.

Un document de 68 pages, consultable en téléchargement gratuit, détaille ce travail de recherche absolument remarquable.

La Warner ne lâche pas l'affaire

En 2013, une réalisatrice américaine, souhaite faire un documentaire sur l'histoire de « Happy Birthday To You ». Etant donné que son film contient un passage où un groupe de personnes chante la chanson, elle verse 1 500 dollars à la Warner/Chapell Music. Mais décide finalement d'attaquer la major en justice, s'appuyant sur les travaux de Robert Brauneis.

Débouté une première fois par la Cour fédérale du district sud de New York, Jennifer Nelson et son avocat ont fait appel, réclamant le remboursement des 1 500 dollars versés par la réalisatrice et le remboursement de tous les royalties perçus par la Warner depuis fin 2009. Le jugement soit être rendu en novembre prochain.

En attendant, la Warner exerce toujours son droit sans partage sur la chanson. A tel point que la série documentaire américaine « Eyes On The Prize », traitant des droits civiques aux Etats-Unis et sortie entre 1987 et 1990, est encore aujourd'hui interdite de rediffusion pour contenir un passage où Martin Luther King entonne le fameux chant.

S'il est donc prouvé que « Happy Birthday To You » est bien libre de droits depuis 1921, la Warner devra rembourser les royalties réclamés depuis fin 2009. Si la Cour juge que même le dépôt « Good Morning To All » n'était pas conforme, puisque la chanson serait déjà tirée d'un vieux chant religieux, la Warner devra reverser des dizaines de millions de dollars.

En attendant, il est encore possible de contourner le copyright. En tuant le personnage qui s'apprêtait à la chanter, comme dans « The Game » de David Fincher :

Ou en en faisant sa propre version, comme dans « Alice au Pays des Merveilles » :

Mise à jour : ou encore, nous signale Guillaume42 sur Twitter, comme le Colbert Show qui chante Hapy Birthday sur la musique de l'hymne américain, juste pour éviter d'engraisser la Warner...

> @Rue89 @pierrehaski @Brice_Mclet @Rue89culture Colbert a déjà trouvé la solution http://t.co/naOfBFsp9Q
> — Guillaume (@guillaume42) 17 Août 2014

MERCI RIVERAINS ! Enucléé

ALLER PLUS LOIN

Sur Rue89

Droits d'auteur sur les vidéos : « L'âge d'or des "YouTubeurs", c'est fini »

Sur Rue89

L'histoire du Tampographe et de La Tamponneuse (et du droit d'auteur)

9606 VISITES | 14 RÉACTIONS TWEETER 5

TAGS MUSIQUE • ETATS-UNIS • DROITS D'AUTEUR • JUSTICE •

À VOUS !

Vous devez être connecté pour commenter : login or Inscription

VERBES THÉMATIQUES

avoir être faire permettre partir

Rue89

© 2014 Rue89 - Mentions légales

Contact
Qui sommes-nous ?
FAQ
Conditions générales d'utilisation
Charte des commentaires
Publicité
Rue89 Conseil et formation
Rue89 Lyon
Rue89 Week-end

Newsletter
Applis mobile et tablette
Sur les réseaux sociaux
Sur Facebook
Sur Google +
Sur Twitter
Flux RSS
Rue89 Strasbourg
Fréquentation certifiée par l'OJD